

ASSOCIATION « RIVERAINS DE LA SANTE »

ASSOCIATION EN COURS DE CONSTITUTION

REPRESENTANT LES HABITANTS SITUÉS A PROXIMITÉ IMMEDIATE DE LA PRISON DE LA SANTE
25, RUE JEAN-DOLENT, 75014 PARIS.

Paris, le 20 février 2015

A l'attention de :

Madame Carine PETIT

Maire du 14e arrondissement
2, Place Ferdinand Brunot
75675 Paris Cedex 14

Monsieur Jérôme COUMET

Maire du 13e arrondissement de Paris
1, place d'Italie
75013 Paris

Madame La Maire ; Monsieur Le Maire ;

Notre association, en cours de constitution, regroupe les habitants des rues Jean-Dolent, Messier, de la Santé et du boulevard Arago, soit la grande majorité des riverains de la prison de la Santé qui va subir une période de lourds travaux de transformation et de rénovation.

Ces travaux doivent débuter en mai 2015 pour s'achever en 2018. Or la prison de la Santé présente la caractéristique, exceptionnelle pour ce type d'équipement hautement sécurisé, d'être insérée dans un quartier d'habitations avec de nombreuses écoles (de la crèche au secondaire : maternelle, primaire et collège du groupe Jean-Dolent Saint-Exupéry, primaire et secondaire du groupe Notre-Dame de France).

Pourtant, lors de la première réunion publique de présentation du projet de rénovation de la prison de la Santé, le 27 janvier 2015 au collège Saint-Exupéry, nos membres ont posé un certain nombre de questions restées généralement sans réponse ; au point que nous avons eu le sentiment que le projet n'avait peut-être pas pris en compte les multiples aspects de cette dimension urbaine de l'équipement.

Nous avons bien noté que les élus de nos deux Mairies d'arrondissement de Paris avaient proposé d'organiser une deuxième réunion d'information et d'échanges avec les représentants de la société concessionnaire « Quartier Santé » dans quelques mois, mais vu l'imminence des travaux, qui doivent commencer en mai 2015, nous vous transmettons dès maintenant les problèmes que nous avons notés et qui appellent des réponses précises et rapides.

DEMANDES TOUCHANT AU PROJET :

1. Quartier de semi-liberté

Nous avons noté que le quartier de semi-liberté serait agrandi et transféré du bas du terrain (à l'Est) vers le haut (à l'Ouest), avec ouverture à la ville côté rue Messier. Les maquettes et dessins montrent la suppression du chemin de ronde à cet endroit et le rehaussement d'un étage des corps de bâtiments situés le long du mur d'enceinte, aux angles de la parcelle. Ainsi, de nombreuses fenêtres de cellules vont surplomber directement la rue et se trouver en vis à vis très proche des immeubles d'en face, rue Jean-Dolent et rue Messier. Il en résultera inévitablement un encouragement aux interpellations verbales des passants et voisins, qui posaient déjà problème dans le passé.

Nous ne comprenons pas que ce rehaussement d'un étage n'ait pas été imaginé sur le corps de bâtiment central situé en retrait dans l'axe de la parcelle (donc plus loin du mur d'enceinte et sans vis-à-vis) plutôt que sur les ailes. Afin de protéger les passants (enfants et adultes) et la vie de quartier, nous demandons que cette option d'un rehaussement au centre plutôt que sur les ailes soit étudiée et proposée au Ministère de la Justice.

D'autre part, nous demandons que la porte d'entrée de ce quartier de la prison – actuellement prévue rue Messier – soit déplacée côté boulevard Arago, pour limiter les problèmes que posera la simultanéité des mouvements de sortie et de rentrée des détenus avec les déplacements des très nombreux écoliers et collégiens qui fréquentent les écoles de la rue Jean-Dolent. En effet, le mobilier urbain existant sur le boulevard Arago (bancs, sanisette, vespasiennes, arbres) et sa très faible fréquentation piétonne le rendent bien plus apte à accueillir les déplacements et les moments d'attente des détenus que la rue Jean-Dolent, ses habitations et ses écoliers.

2. Aménagement de la zone d'accueil des familles rue Messier

Une série de huit fenêtres doivent être percées dans le mur d'enceinte de la prison rue Messier pour l'aménagement de l'accueil des familles se rendant au parloir. Or, dans la mesure où ces percements seront certainement équipés de verre translucide ou de rideaux (comme c'était le cas du préfabriqué d'autrefois) pour interdire les vues directes, il nous semble que leur nombre pourrait être revu à la baisse (au profit d'éclairages zénithaux) et leur emplacement modifié pour se situer dans une zone moins fréquentée au nord de la rue Messier (côté boulevard Arago), soit sur le boulevard Arago.

3. Emplacement du nouveau portail, rue de la Santé

Le projet prévoit l'ouverture d'un nouveau portail véhicules, rue de la Santé. Or l'emplacement de ce portail ne semble pas avoir tenu compte de l'existence d'une entrée de parking juste en face. Il nous semble que ce portail aurait pu être situé plus en amont côté boulevard Arago, où il gênerait moins les va-et-vient des véhicules privés, vu l'absence de toute porte dans cette zone.

4. Fenêtres des cellules côté rue Jean-Dolent et rue Messier, face aux écoles et aux habitations

Nous avons noté que les fenêtres des cellules seront plus grandes qu'actuellement et conformes aux normes en vigueur pour ce type de programme. Nous attirons votre attention sur le fait qu'outre le « parloir sauvage » qui existait rue Jean-Dolent, des incidents assez graves s'étaient déroulés à hauteur de l'école maternelle (propos obscènes tenus par un détenu du dernier étage à des écoliers jouant dans la cour de récréation rue Jean-Dolent). Nous attirons votre attention sur l'importance des dispositifs à adopter sur les fenêtres des cellules pour éviter les vues directes sur les habitations voisines (rendues plus proche encore dans le projet) et les interpellations des passants et des écoliers.

Nous demandons donc que des dispositions soient prises pour limiter les vues directes et plongeantes vers les trottoirs et habitations depuis les fenêtres surplombant le mur d'enceinte.

5. Architecture des nouveaux corps de bâtiment

Nous avons noté les propos de l'architecte du projet, se référant à l'architecture domestique parisienne pour ses corps de bâtiments. Mais il ne suffit pas de percer des fenêtres verticales dans un mur de béton blanc ou 'teinté Pierre' pour ressembler à un immeuble parisien. En l'occurrence, les bâtiments nouveaux nous paraissent ressembler plus à ces hôtels de bord d'autoroutes type « Formule 1 » qu'à des immeubles faubouriens traditionnels. Compte tenu de l'absence de toute modénature (pas de corniche, de gouttière, de bandeaux ou de chambranles), le vieillissement de ces murs de béton blanc sera en outre très problématique (phénomène bien connu des « moustaches » de saleté de part et d'autre des appuis de fenêtres).

Nous demandons donc que soit envisagée pour les murs de façade une architecture dont l'esthétique soit à la hauteur de l'enjeu que constitue le prolongement de l'architecture patrimoniale du XIXe siècle (signée d'un grand nom de l'époque, Grand Prix de Rome, Émile Vaudremer) et digne de la ville de Paris.

De plus, nous demandons que soient communiqués les gabarits réels des bâtiments nouveaux sur la rue Jean-Dolent, la rue Messier et la rue de la Santé.

DEMANDES TOUCHANT AU CHANTIER

1. Fondations des immeubles voisins :

Nous rappelons que le sous-sol est particulièrement périlleux dans ce quartier. Les anciennes carrières qui courent sous toute la zone, avec deux étages de galeries, ont déjà occasionné plusieurs fontis au cours du temps et encore un actuellement, à proximité immédiate de la prison. A titre d'information, la plupart des chantiers récents, dans les environs, se sont soldés par des dégradations des immeubles voisins (voir notamment chantier du 40, boulevard Saint-Jacques, dans les années 1990, et le procès des habitants des pavillons endommagés de l'allée Verhaeren).

Les nouvelles fondations de la prison dans la partie haute du terrain (côté rue Messier) nécessiteront une confortation des carrières et des injections de béton sous pression à une très grande profondeur. Nous avons toutes les raisons de craindre que ces travaux déstabilisent les maisons et les immeubles, anciens ou modernes, situés à proximité.

Nous demandons donc **que soit engagé, avant toute intervention, un référent préventif auprès du tribunal administratif**, lequel nommera un expert pour réaliser toutes les expertises des sous-sols et des superstructures des immeubles voisins (et non pas un huissier, comme évoqué par le maître d'ouvrage lors de la réunion).

De plus, nous demandons que toutes précautions soient prises, notamment pendant la phase de démolition des bâtiments existants, pour limiter les vibrations dues aux appareils qui seront utilisés. Nous demandons que soit étudiée une solution de creusement ou de démolition **sans BRH (Brise Roche Hydraulique)**, dont l'utilisation fait peser des risques trop importants sur tout l'environnement bâti de la prison. Cet outil de chantier puissant entraîne des ondes de choc qui se propagent dans le sol, au risque d'aggraver de jour en jour une situation déjà à risque sur tous les avoisinants, les vides de carrières ou de dissolution engendrant une amplification des vibrations.

Nous demandons donc de prévoir les démolitions par engins de petites tailles, ou appareils type marteau piqueur, avec un contrôle vibratoire permanent des effets indésirables, enregistrables sur le site par un acousticien professionnel.

Ce chantier va également entraîner une pollution atmosphérique importante du quartier. Nous demandons à ce que des mesures de particules et des mesures de pollution environnementale soient réalisées quotidiennement par le concessionnaire « Quartier Santé » et que des seuils de limites acceptables soient définis par les pouvoirs publics pour imposer un chantier propre et sans nuisances excessives.

2. Circulation des véhicules de chantier

Nous avons noté que la circulation des nombreux véhicules de chantier se fera par le bas du terrain où se trouvent les dégagements les plus faciles vers des voies rapides. Mais, dans le projet, un des portails provisoires ouvre exactement en face de l'entrée d'une école (angle Jean-Dolent, Léon-Maurice Nordmann, face à l'école Notre-Dame de France). Nous demandons que soient privilégiés les accès par le boulevard Arago et aménagé le planning de circulation des engins de chantier en fonction des horaires de rentrée et de sortie des classes de cette école, et sans toutefois perturber la tranquillité matinale des riverains.

Enfin, pour des questions de sécurité des personnes, **nous demandons que les deux Mairies interdisent par arrêté municipal la circulation des camions de chantier sur toute la rue Jean-Dolent et pendant toute la durée du chantier**. En effet, cette rue est un axe majeur de circulation des familles puisqu'elle relie la crèche et la maternelle au groupe scolaire Arago/Saint Exupéry (primaire et collège) situé en haut de la rue Jean-Dolent sur le boulevard Arago.

En attendant la réunion publique que vous avez proposé d'organiser conjointement et - nous l'espérons - rapidement, nous vous serions reconnaissants de transmettre aux intéressés ces questions importantes touchant aux relations entre la prison et son environnement urbain et humain immédiat.

RIVERAINS DE LA SANTE est une association en voie de constitution des habitants et usagers des rues riveraines de la prison de la Santé (Arago, Jean-Dolent, Messier et de la Santé), pour une interface harmonieuse entre la prison et son environnement urbain.

ASSOCIATION « RIVERAINS DE LA SANTE »
25, rue Jean-Dolent,
75014 Paris.

Copie à :

Madame Marianne Auffret
Maire du 14e arrondissement
Adjointe au maire en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé
Maire du 14e arrondissement
2, Place Ferdinand Brunot
75675 Paris Cedex 14

Monsieur Pascal CHERKI
Député de Paris
Permanence du Député de la 11e circonscription de Paris
8, rue Sophie Germain,
75014 Paris

Monsieur Eric BOUSSARD
Conseil de quartier Montparnasse Raspail
Président du Bureau du Conseil de quartier
Maire du 14e arrondissement
2, Place Ferdinand Brunot
75675 Paris Cedex 14

Monsieur Gilles Le CHATELIER
Ministère de la Justice
Directeur du cabinet
13, place Vendôme
75001 Paris

Monsieur le Directeur de la prison de la Santé
Etablissement pénitentiaire - maison d'arrêt
42 rue de la Santé
75674 Paris Cedex 14

Madame Marie-Luce BOUSSETON
Directrice Générale
Agence pour l'immobilier de la justice (APIJ)
30 rue du château des rentiers
75013 Paris

Monsieur Xavier DUPLANTIER
Président du consortium "Quartier Santé"
61, avenue Jules QUENTIN
92000 Nanterre

Vurpas Architectes
29-31 rue Saint-Georges
69005 Lyon

AIA Architectes
23 rue de Cronstadt,
75015 Paris

Monsieur Albin GUYON
Directeur de l'Inspection Générale des Carrières
Direction de la Voirie et des Déplacements
3 av. du colonel Henri Rol-Tanguy
75014 Paris